

BAREME HONORAIRES TOWER IMMOBILIER

HONORAIRES TRANSACTION*

Les agents commerciaux TOWER Immobilier pratiquant un barème d'honoraires différent de celui proposé par le siège et uniquement à la baisse et disponible sur leur site internet.

Prix de vente net vendeur	Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat
De 0 € à 25.000 €	Forfait maximum de 4500€ TTC
De 25.001 à 50.000 €	14.5 % TTC
De 50.001 à 75.000 €	14 % TTC
De 75.001 à 100.000 €	13 % TTC
De 100.001 à 125.000 €	12 % TTC
De 125.001 à 150.000 €	11 % TTC
De 150.001 à 175.000 €	10 % TTC
De 175.001 à 200.000 €	9.5 % TTC
De 200.001 à 250.000 €	9 % TTC
De 250.001 à 300.000 €	8.5 % TTC
De 300.001 à 400.000 €	8 % TTC
De 400.001 à 500.000 €	7.5 % TTC
De 500.001 à 750.000 €	7 % TTC
De 750.001 à 1.000.000 €	6.5 % TTC
+ de 1.000.000 €	6 % TTC

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à Arrêté du 10/01/2017. Honoraires à la charge acquéreur sauf dérogation sur le mandat de vente avec accord du VENDEUR.

Dans le cas d'un inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant (nous conseillons fortement d'effectuer un partage d'honoraires à hauteur de 50%). Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

*Honoraires applicable à compter du 15 janvier 2019, les honoraires seront différents selon le secteur géographique mais ne peuvent être qu'inférieur au barème en vigueur :

Hors VEFA, droit au bail, immobilier d'entreprise ou commerces.
Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Facturation des ESTIMATIONS :**

400€ Pour une maison, villas, ferme...

200€ Pour un appartement, terrain.

**La tarification est en fonction de la superficie du logement à estimer et du secteur géographique.

Conditions générales :

1 – TOWER IMMOBILIER et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fonds, titres, effets ou valeur de la part de ses clients à la réservation.

2- Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus

3 – L'agent commercial mandataire de TOWER IMMOBILIER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vent, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier, un avocat.

4 – Nos honoraires sont exprimés en Euros TTC et sont dus :

- Pour une cession : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez l'avocat ou notaire
- Pour une location : le jour de la signature du contrat de bail de location

5 – Nos honoraires sont directement payés à TOWER IMMOBILIER par le donneur d'ordre ou le mandat prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellés au débiteur.

SAS TOWER IMMOBILIER au capital social de 10 000€, inscrit au RCS de Toulouse sous le numéro 813 492 683, Code NAF : 6831Z Dont le siège social est au 61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse. Carte professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce » n°3101201500000822 délivré par la CCI de TOULOUSE (HAUTE GARONNE). Non perception de fonds, Garantie Responsabilité Civile Professionnelle : S.A.A. (26, avenue de Suffren – 75015 Paris).